

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2023 à 20h30**

Présent-e-s :	M.	Frédéric REVERCHON, Président
	Mme	Nicole ROEHRICH, Vice-présidente
	Mme	Floriane SCHMIDT, Secrétaire
	M.	Martin BARCELLINI
	Mme	Irina DI STEFANO
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Fabienne HUTIN
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Christian RUPP
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s :	M.	Paul EUGSTER
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
Absent-e-s :		-
Conseil administratif :	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Gina CLEMENT
Assiste :	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023
3. Communications du Bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 960 - Crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC pour la réalisation de la voie verte Bernex-Bâtie (VVBB)
7. R 220 - Pour l'anticipation d'une arborisation exemplaire dans le futur quartier des Cherpines à Confignon
8. M 216 - Piétonnisons les zones piétonnes
9. M 217 - Du label Cité de l'énergie à une commune zéro carbone
10. M 218 - Soutenir celles et ceux qui entreprennent à Confignon
11. M 219 - De l'appel à projet au budget participatif
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers
14. Naturalisation (huis clos)

Le Président, M. Reverchon, ouvre la séance du Conseil municipal de Confignon à 20h30 en souhaitant la bienvenue à tous. Il signale que trois membres se sont excusés, Mme Peradotto et MM. Eugster et Mottier, et que deux autres membres ont annoncé qu'ils arriveront avec un peu de retard.

A l'issue de la séance, Mesdames et Messieurs les CM sont invités à un apéritif où on cassera la traditionnelle marmite de l'Escalade.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé est accepté.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des 14 membres du Conseil municipal présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

Mme Gabus-Thorens indique que p. 3, point 2, 2^e §, sa demande de correction a été mal transcrite : à l'avant-dernière ligne, il faut lire « *référendum* » (et non référendaire).

Mme von Gunten-Dal Busco demande modification de ses communications p. 6 :

3^e § (Plaine de l'Aire) – « [...] L'inauguration de cette étape aura lieu **le samedi 9 décembre** entre Lancy et PLO [...] »

5^e § (Changements de luminaires-suite) – « *Le remplacements par des LED à l'extérieur, sur le domaine public communal, est prévu pour mi-novembre* »

Mme Joliat demande que sa 2^e intervention p. 16 soit ainsi libellée : « *Mme Joliat relève que lors du précédent CM, une motion a été déposée traitant de la baisse du centime additionnel. L'Administration n'ayant pas encore répondu officiellement, pourquoi faire le forcing ?* »

M. Barcellini demande la suppression de l'annexe au procès-verbal, à savoir la lettre ouverte datée du 27 septembre 2023 adressée par la Commission du personnel au Conseil municipal. En effet, jusqu'à présent les courriers adressés au Conseil municipal n'ont jamais été joints aux procès-verbaux. En début de législature, la question s'était posée de savoir comment traiter ces objets ; il avait été décidé que le Président et le Secrétaire y répondraient. Il convient de respecter cette règle et de l'appliquer pour tout. Ou alors de publier les courriers reçus des uns et des autres. De plus, ajoute-t-il, cette lettre se conclut par des menaces qui vont à l'encontre du Règlement du personnel ; il se propose d'y revenir plus tard.

Le Président demande que sa question p. 22, dernier § du point 10 soit complétée par la référence à la motion concernée : « *M. Reverchon demande pourquoi les motions et résolutions votées par le CM ne figurent pas sur le site de la Commune, alors que leur publication a été demandée par vote de la motion 195 ; y a-t-il décision de les mettre en ligne ?* ».

Il ajoute qu'il sera question sous communications du Bureau de la non-censure de l'annexion au procès-verbal de la lettre de la Commission du personnel. Pour l'heure, il propose de passer au vote sur l'approbation du procès-verbal de la séance du CM du 7 novembre 2023.

M. Kormann voudrait savoir comment on traite la modification demandée par M. Barcellini. En approuvant le procès-verbal, cela veut-il dire que l'on ne traite pas sa demande ?

Le Président répond que le Règlement ne prévoit pas que l'on puisse intervenir par rapport à un courrier. En l'occurrence, on approuve le procès-verbal si on est d'accord avec l'annexion de la lettre ; si on refuse l'annexion, on n'approuve pas le procès-verbal.

M. Kormann se fait préciser ce qu'il advient si l'approbation du procès-verbal est refusée.

Le Président indique que ce serait alors au Bureau de traiter le procès-verbal.

Le procès-verbal du 7 novembre 2023 est, sous réserve des modifications indiquées, adopté par 8 oui, 6 non et 1 abstention.

3. Communications du Bureau

Le **Président** communique les informations suivantes :

- Lettre de la CP annexée au procès-verbal de séance du 7 novembre : Le Bureau a reçu une lettre du président du PLR, M. Francey, et du président de DC, M. Barcellini, indiquant qu'ils s'opposent à la décision du Bureau d'annexer la lettre au procès-verbal de séance. Leur argument est que les documents ne sont jamais joints aux procès-verbaux, et qu'il n'y a aucun motif à un changement de pratique. Ils demandent une réponse indiquant les différentes mesures prises en faveur du personnel. Après en avoir discuté, le Bureau a décidé de ne pas revenir sur sa décision d'annexer le courrier au procès-verbal, ni d'entrer en matière en ce qui concerne les informations demandées.
- EcoParc industriel des Cherpines PDZIA : Le CM a reçu en copie la lettre relative à l'autorisation de construire déposée par la coopérative coofifi, par laquelle elle adresse des remarques au Département du territoire concernant les informations aux citoyens, la situation des terres agricoles, la transition écologique, l'énergie, la mobilité.
- Nous déplorons le décès de Madame Ginette Sandmeier, adjointe au maire de Confignon de 1991 à 1995. Une lettre de condoléances est adressée à la famille, signée par le président du CM.
- Modèle uniformisé de document « bilan annuel des commissions » : Il sera adressé prochainement aux présidents des commissions.
- Voyage week-end du CM : Il est planifié après les vacances d'avril mais avant le mois de juin. Une date convenant à tous sera communiquée prochainement.

4. Communications des commissions

▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey indique que la CFAS s'est réunie le 27 novembre dernier. A l'ordre du jour, une présentation des projets de la coopérative d'entreprises coofifi et de la société Mavala, qui s'installeront sur le futur EcoParc industriel des Cherpines. Le début des travaux nous a été annoncé pour 2024, des entreprises pourraient déjà venir s'installer en décembre 2026. Environ 80 % des locaux de la coopérative Coofifi auraient déjà été attribués. Nous ne connaissons pas encore les noms des entreprises, mais on nous dit qu'une dizaine d'entre elles viendraient du PAV et de Vernier.

En complément à son rapport suite aux séances de la CFAS du mois d'octobre, sur le budget 2024, il ajoute que les travaux de réparation de la fontaine sur la place avaient été évoqués : ils sont budgétisés à CHF 200'000.-, mais ils ne sont planifiés que pour être effectués en 2026.

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola signale que la CAM ne s'est pas réunie.

▶ Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon signale que la CDEE s'est réunie le 21 novembre pour finaliser la résolution 220 « pour l'anticipation d'une arborisation exemplaire dans le futur quartier des Cherpines », à l'ordre du jour de la séance sous point 7. Pour rappel, la commission avait repris la M 184 pour la transformer en résolution. La prochaine séance de la CDEE est fixée au 23 janvier 2024.

▶ Commission constructions et équipements (CCE)

M. Kormann signale que la CEE s'est réunie le 21 novembre. Le point principal à l'ordre du jour était le préavis de la commission sur le crédit d'étude pour la réalisation de la voie verte de mobilité douce entre Bernex et le Bois de la Bâtie ; nous y reviendrons plus tard, sous point 6 de l'ordre du jour. Vous avez reçu le rapport préavisant favorablement la demande de crédit d'étude.

En 2^e partie de séance, il y a eu une présentation des réflexions menées par le pôle technique de la commune concernant la fontaine et la place du village. Les chiffres que vient d'évoquer M. Francey n'ont pas été communiqués. En revanche, il a été mentionné que suite à la motion votée par le CM, Mme Moroni, notre architecte, et son équipe travaillent sur différentes options allant de la rénovation

au déplacement de la fontaine, avec un nouvel accès ou des jets d'eau. Différentes options non encore chiffrées sont étudiées par l'administration. A noter qu'il n'est pas possible de réfléchir à la fontaine sans mener une réflexion plus générale sur ce que l'on veut faire sur la place, car tout est impliqué : la qualité de vie des arbres, la densité du revêtement, l'éclairage intégré, l'animation du marché hebdomadaire, etc. C'est donc une vision globale qui est menée dont on vous informera en temps voulu.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare signale que la CCC ne s'est pas réunie.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

Mme Schmidt indique qu'elle va faire le compte rendu des deux dernières séances de la CSSV. Lors de la 1^{ère} séance, tenue le 17 octobre, avant le précédent CM, la commission s'était penchée sur la part du budget 2024 dévolue aux activités relevant de la CSSV. Après une présentation très précise de notre Co-Secrétaire générale, qui en avait d'ailleurs été très chaleureusement remerciée par les commissionnaires, le budget proposé avait été voté à l'unanimité. Dans ses communications, la magistrate, Mme Gabus-Thorens, avait évoqué la soirée des associations ; avait alors émergé l'idée d'une fête des associations, qui pourrait voir le jour sous l'égide des autorités.

En séance du 28 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Conseil administratif de Plan-les-Ouates. M. Xavier Magnin et Mme Nicole Berthod-Hutin, responsable du service de l'action sociale de Plan-les-Ouates, nous ont présenté des projets d'aménagement de la vie de quartier du Rolliet, qui correspond à 5% du territoire et dont la construction commencera en 2024. C'était une présentation très intéressante, disponible sur CMnet sous séance du 28 novembre 2023.

Lors de cette séance, la CSSV a voté unanimement en faveur de l'attribution de la 2^e tranche du budget 2023 destinée à la solidarité nationale, à savoir les institutions sociales actives sur le canton de Genève, et internationale. En ce qui concerne cette dernière, il nous a été indiqué que 0,7% des revenus fiscaux lui sont dévolus. Dès lors, le bilan de l'aide offerte par notre commune n'atteint pas l'objectif visé par la loi cantonale sur le financement de la solidarité internationale, qui préconise une aide de 0,7% calculée sur le montant du budget et non des revenus fiscaux.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens indique que la FPE s'est réunie hier soir, 11 décembre, et a traité différents points de gestion courante, notamment :

- Le taux d'encadrement dans des moments particuliers, comme le tout début et la fin de journée ;
- La gestion des enfants à besoins spécifiques, qui posent des problématiques particulières ;
- Nous avons invité les adjoints de direction d'Aire-la-Ville et de Confignon, qui nous ont présenté leur projet pédagogique pour l'année 2023-2024. C'était un moment très intéressant.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Conseil de la FL s'est réuni le 14 novembre dernier pour traiter des dossiers de gestion courante.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco signale que la séance du Bureau prévue aujourd'hui à 12h00 ayant dû être annulée, la FE ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le CIV ne s'est pas réuni depuis le dernier CM.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens, Maire, communique les informations suivantes :

- Fermeture du point Poste de Cressy : Le CA a rencontré la Poste, les négociations se poursuivent pour trouver des solutions. La Poste a préparé et directement distribué un tout ménage d'information, également distribué au Proxi. L'installation d'un dispositif MyPost24 pour les colis est actuellement à l'étude, sa faisabilité doit nous être confirmée.
- Pétition adressée au CA dénonçant des nuisances à Cressy : Les pétitionnaires se plaignent de la présence d'un groupe de jeunes se réunissant au pied des immeubles depuis l'été. Le CA a reçu une 10aine de ces personnes, qui ont également pu rencontrer les services de sécurité et de prévention de la Police communale et de proximité ainsi que des travailleurs sociaux. Leurs doléances sont examinées et des propositions seront faites pour apaiser la situation.
- Rapport d'audit RH : La société Vicario a rendu son rapport, qui a été présenté au CA, ensuite au personnel. Il sera présenté aux membres du CM dans le courant du mois de janvier lors d'une séance « toutes commissions » ; présentation par le mandataire, qui expliquera les mesures déjà prises et à prendre, avec questions et réponses. Nous aurions souhaité une présentation ce soir, malheureusement le mandataire n'était pas disponible.
- Parmi les mesures prises avec effet immédiat, le transfert du dicastère RH sous la responsabilité ad intérim de Mme Gabus-Thorens, jusqu'à apaisement de la situation, avec un point de situation qui sera effectué au mois de mars.
- Le traditionnel apéritif communal de début d'année aura lieu le vendredi 12 janvier 2024, à la Salle communale. Les membres du Conseil municipal sont bien évidemment invités à venir partager avec la population cet événement convivial et festif dont nous nous réjouissons tous. Au programme : buffet dinatoire préparé par les équipes ; les élèves du Conservatoire populaire de musique animeront le début de la soirée.

Evénements culturels

- La 3^e édition de la Dictée publique, organisée par les communes de Bernex et Confignon, a eu lieu le 19 novembre. 80 personnes s'étaient inscrites. C'était à nouveau un beau succès, avec des textes retraçant une partie importante de l'histoire de notre région ; cette année, sur les transports publics.
- Le 1^{er} concert donné à la Salle du Pressoir a eu lieu le 24 novembre, dans le cadre du Festival des Créatives. Un moment très sympathique, apprécié par la population. On a pu constater la qualité exceptionnelle de l'isolation phonique de la salle, aucun son ne s'entendait depuis l'extérieur.
- Le Festival Antigél revient à Confignon, les 6 et 7 février 2024, avec deux soirées DJ aux Bains de Cressy. La billetterie est gérée par Antigél, mais les habitants de Confignon **bénéficient d'un rabais** sur le prix du billet, que l'on peut acheter dès aujourd'hui : → en allant sur le site de la Commune, on est dirigé sur les soirées Antigél des 6 et 7 février → pour obtenir le rabais, introduire le code **CONFIGNONCRESSY24**. Il est suggéré de faire vite si l'on veut bénéficier des 50 places avec rabais mises à disposition pour chacune des soirées.
- Les Promotions citoyennes ont réuni une bonne 40^{aine} de personnes autour d'une savoureuse raclette. C'était comme toujours une soirée conviviale et très sympathique, avec beaucoup d'échanges. Un grand merci aux membres du Conseil municipal qui nous ont aidés pour cette soirée.
- La Commune a soutenu par une subvention extraordinaire la Fête de l'Escalade organisée à la Salle communale vendredi dernier, 8 décembre, par l'APECC, en collaboration avec l'Association des habitants de Confignon village et d'autres associations, notamment musicales. La marmite a été offerte par la Commune, qui a pris en charge différents frais liés à cette édition reliant Cressy et Confignon. C'était une soirée très réussie.
- Pour rappel, des billets pour les matches de hockey et de football sont à disposition des habitants de Confignon. Parlez-en autour de vous !

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco communique les informations suivantes :

- Résultats de la séance d'information proposée aux propriétaires de maisons individuelles des communes de Confignon et de Bernex : Il y a eu une 15^{aine} d'inscriptions pour les visites villas réalisées par les ambassadeurs jusqu'au 21 novembre, portant à 34 le nombre de visites villas effectuées en 2023 ; 12 propriétaires se sont inscrits pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 6 pour l'installation de plaques et pompes à chaleur et de nombreux renseignements et pistes de solutions ont été donnés aux propriétaires leur permettant de réaliser des économies d'énergie et de faciliter l'exécution de travaux d'isolation.
- D'importantes infiltrations d'eau sont apparues au rez inférieur de l'école de Confignon, au niveau de la salle de gym et des vestiaires. Elles sont la conséquence des fortes intempéries de ces derniers mois. Après inspection par caméra, le rapport recommandait des mesures d'intervention urgentes, pour déboucher des drains et éventuellement réparer des sections. Les drains ont été débouchés avec des jets à haute pression, ce qui a eu pour effet d'améliorer la situation et d'assurer la sécurité. Mais des travaux supplémentaires devront vraisemblablement encore être réalisés et d'autres investigations, qui seront à faire courant 2024. Comme déjà indiqué en CCE, ils impliqueront très probablement un dépassement de budget.
- Dans le sous-sol de la mairie, des infiltrations d'eau se sont produites dans le local technique situé à la hauteur de la salle des mariages. Une inspection par caméra a dû être effectuée et des investigations complémentaires sont en cours, impliquant là aussi des travaux et un probable dépassement de budget. La CCE en a été informée.
- Appel d'offres pour trouver un mandataire architecte / directeur de travaux, pour suivre les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux, selon planning 2024 à 2028. Le processus d'analyse des offres et d'adjudication aura lieu ce mois-ci.
- Un diagnostic amiante et autres substances dangereuses pour l'ensemble des bâtiments communaux a débuté. Le but est de pouvoir faire effectuer les travaux de rénovation et d'entretien en toute sécurité, et en ayant anticipé les coûts relativement onéreux induits par le désamiantage. Pour rappel, ces investigations étaient prévues dans le cadre de la délibération relative à l'audit communal des bâtiments.
- Le changement de luminaires à l'intérieur de la salle communale, dans les deux ailes de part et d'autre de la salle, a été effectué, suite au vote du crédit de réalisation.
- Le changement des luminaires des écoles et de la crèche suivront l'année prochaine. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires, en commençant par la crèche pendant les vacances de Pâques.
- Changements de luminaires - subvention du Fonds des collectivités publiques : Nous avons récemment reçu confirmation que la subvention est accordée, elle s'élève à un peu moins de CHF 90'000.-, montant qui figurait dans la DM.
- Changement des luminaires extérieurs, sur le domaine public : Les travaux sont actuellement en cours. Ils devraient être terminés à la fin du mois de janvier.
- Mise en conformité de quais TPG, arrêts Bains de Cressy et Confignon-Berthet afin qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (DM 944 votée en février 2023). Les autorisations de construire sont en force et nous avons actuellement le retour des offres d'entreprises. L'objectif est un démarrage des travaux en janvier.
- Installation d'une rampe d'accès PMR à la mairie : Le projet a été réalisé en collaboration avec le Service des monuments et sites. Une demande d'autorisation de construire APA vient d'être déposée.
- Quant à la fontaine et à son environnement, nous espérons voir aboutir au plus vite la réflexion sur les différentes options possibles et nous nous réjouissons comme vous que les travaux soient ensuite réalisés.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard indique qu'elle n'a pas de communications.

6. DM 960 - Crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC pour la réalisation de la voie verte Bernex-Bâtie (VVBB)

Le Président donne la parole à M. Kormann, président de la CCE.

M. Kormann indique qu'après étude du projet, la CCE a émis un préavis favorable. Pour mémoire, il s'agit pour la commune de participer à la création d'une voie verte, une voie de mobilité douce qui ira du fond du village de Bernex jusqu'en ville de Genève, section du Bois de la Bâtie. Ce projet, d'une distance totale d'environ 3,6 kilomètres couvre cinq communes différentes.

« Pour notre commune – poursuit M. Kormann - la partie concernée couvre à peu près 228 mètres se situant dans la partie nord du quartier de Cressy, le long du petit bout de la route de Loëx qui est devant les Bains de Cressy, depuis la sortie du chemin Carabot jusqu'à l'entrée des Evaux, ensuite un bout est à l'intérieur des Evaux. Ces 228 mètres supposent la création d'une voie carrossable de mobilité douce, avec une emprise sur des domaines privés. Trois parcelles sont concernées. L'une des trois est déjà en mains de la Fondation des Evaux, dans laquelle nous sommes partie prenante, ça ne posera donc pas de problème. Par contre, les deux autres sont en mains privées et il s'agira bien sûr de s'entendre avec leurs propriétaires pour qu'ils acceptent, moyennant dédommagement, de nous céder une bande de terrain pour la réalisation de cette bande de mobilité douce. Il ne s'agit pas seulement d'une bande cyclable, c'est vraiment une bande de mobilité douce. Tous les détails vous ayant été transmis dans l'exposé des motifs, je ne reviendrai pas sur la partie technique. M. Jean Paupert, l'ingénieur civil de la commune, nous a présenté en commission passablement de détails sur le projet. »

« Il s'agit pour notre commune de s'inscrire dans quelque chose de plus large, puisque le projet général est piloté par cinq intervenants, les cinq communes donc, plus le Canton et la Confédération, qui soutiennent ce projet, l'avant-projet ayant été financé et piloté par le Canton. Pour notre partie à nous, il s'agit de proposer pratiquement la création de ce tronçon-là. »

« Si nous votons ce crédit d'étude, il se portera ensuite sur le coût de réalisation de ce tronçon. Ensuite, cet objet reviendra aux alentours de 2025 au Conseil municipal pour nous demander de voter à ce moment-là un crédit de réalisation. C'est à ce moment-là, a jugé la commission, que seront étudiées les questions plus pointues, à savoir : est-ce qu'il est légitime d'abattre trois arbres plutôt que deux ou quatre ? faut-il mettre un banc en plus du trottoir ou bien faire seulement une piste cyclable ? Pour l'instant, c'est trop tôt pour discuter de ces points, nous n'en sommes qu'au stade du projet. En revanche, donner à nos services les moyens d'étudier le projet sous l'angle du foncier, ça a été compris comme quelque chose d'intéressant, d'important, de légitime et de cohérent. Par conséquent, à l'unanimité de tous ses membres, la CCE vous recommande de voter favorablement ce crédit d'étude de CHF 92'000.-. »

« Je veux ajouter que le financement global est assez élevé : 36 millions de francs pour 3,6 kilomètres. Sur ce financement global de 36 millions, le projet devrait bénéficier de subventions extérieures s'élevant à 26 millions, le reste étant à la charge des communes et villes concernées. Pour nous, ça veut dire que probablement, si tout se passe comme prévu, nous aurons à voter sur une demande de financement d'environ 1 million dans 2 ans. Sur ce million, il y aurait CHF 700'000.- de subventions, ce qui fait qu'au final, le coût pour la commune de Confignon pour la réalisation de cette section de 228 mètres de voie verte devrait grosso modo s'élever à CHF 330'000.-. M. Kormann conclut en indiquant qu'il est à disposition pour répondre à toutes questions. »

Le Président ouvre la discussion.

M. Marti prend la parole et dit parler également au nom de M. Mottier, aujourd'hui absent. Après en avoir discuté, DC soutient évidemment ce crédit d'études, en l'assortissant toutefois de quelques recommandations, à savoir porter une attention particulière à la préservation des arbres, ainsi qu'à l'éclairage du chemin, pour que les usagers se sentent et soient en sécurité. Il exprime aussi la crainte que la réalisation de cette voie verte ne se fasse par petits tronçons successifs ; il faut bien sûr qu'elle se fasse en bloc.

Mme Hutin indique que VdG approuve ce crédit d'étude de CHF 92'000.-. La présentation a démontré que le projet répond aux besoins des cyclistes et des piétons, son groupe ne peut donc que soutenir une

réalisation s'inscrivant par ailleurs dans la stratégie de mobilité douce cantonale. Le mode de crédit va déterminer la suite de ce projet intercommunal, que Confignon ne peut pas se permettre de ne pas favoriser.

M. Kormann reprend la parole pour s'exprimer, non plus en sa qualité de président de la CCE, mais en tant que voisin habitant à 100 mètres du secteur concerné. La réalisation du projet permettrait la création d'un trottoir qui fait cruellement défaut dans le prolongement de la route de Loëx. Lorsqu'on sort des Bains de Cressy, il y a un trottoir à droite qui file jusqu'à Onex, mais à gauche il n'y a rien, et c'est particulièrement dangereux. Le projet ferait donc d'une pierre deux coups, parce qu'il améliorerait aussi la sécurité piétonne à cet endroit-là.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autres interventions et propose de passer au vote.



Législature 2020-2025

Délibération N° 960

Séance du Conseil municipal du **12 décembre 2023**

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 92'000.- TTC POUR LA REALISATION DE LA VOIE VERTE BERNEX-BATIE (VVBB)

Vu la fiche B05 de la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021,

Vu la signature de la 4ème génération de Projet d'agglomération (PA4) par les partenaires du Grand Genève le 3 juin 2021,

Vu la validation de l'avant-projet en Comité de Pilotage (COFIL) du projet Voie Verte Bernex-Bâtie le 10 octobre 2023,

Vu la convention cadre en cours de signature entre l'Etat de Genève et les communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et la Ville de Genève, les engageant dans les études de projet et la réalisation de la voie verte Bernex-Bâtie,

Vu que ce projet est déterminant pour la mobilité active entre Bernex et Genève (vélo, marche, etc.) et permettra de dédier un axe réservé à la mobilité douce propice aux déplacements de tous types (loisirs et fonctionnels),

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e),

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 21 novembre 2023

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 15 oui, 0 non et 0 abstention sur 15 CM présents

1. D'engager, en partenariat avec le Canton et les communes concernées, l'étude de projet de l'ouvrage (phases SIA 32, 33, 41) pour la réalisation de la Voie Verte Bernex-Bâtie ;
2. D'engager un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur ces phases, pour garantir la coordination entre les 5 communes concernées et le Canton, ainsi que pour le montage des dossiers de subventionnement ;

3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 92'000.- TTC destiné à cette étude et à l'engagement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ;
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 92'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La DM 960 est approuvée à l'unanimité des 15 membres présents.

7. R 220 – Pour l'anticipation d'une arborisation exemplaire dans le futur quartier des Cherpines à Confignon

M. Reverchon annonce qu'en l'absence de Mme Roehrich, il présentera en sa qualité de président de la CDEE cette résolution, qui émane de la M184 déposée le 15 juin 2021 par le PLR. La CDEE a souhaité transformer la M184 en résolution, cette approche semblant complémentaire et cohérente au vu de la R210 votée par le Conseil municipal en juin 2023 qui aborde la thématique d'un écoquartier exemplaire. L'idée est d'anticiper et de poser les principes d'une arborisation pensée et planifiée.

Les membres de la CDEE ont approuvé, à l'unanimité, la proposition de résolution 220 et les principes qui y sont mentionnés. Par son vote, le Conseil municipal affirmera sa volonté politique de mettre en œuvre une stratégie et des actions exemplaires en matière d'arborisation.

M. Tournier prend la parole et tient en premier lieu à féliciter la commission, qui a travaillé en bonne intelligence autour de cette résolution. Il indique que VdG y est favorable sur le principe, mais suggère de légères modifications du texte :

- Sous « Une planification comprenant », il est suggéré de supprimer les trois premiers mots de la 3^e ligne, qui sera donc simplement libellée « Les différents aspects des plantations notamment l'accès à la lumière, l'eau et à l'espace tant racinaire qu'aérien » ;

- Pour souligner l'importance d'une bonne concertation avec l'action cantonale, la phrase d'introduction pourrait être complétée : « Le CM déclare sa ferme volonté que la commune se dote d'une stratégie d'arborisation respectant les principes suivants, en bonne concertation avec les actions cantonales déjà existantes ou à venir ».

M. Francey prend la parole pour exprimer la déception des PLR au vu du délai qu'il aura fallu pour traiter la motion 184, plus de 2 ans. Une motion sur le même objet avait été déposée à la même période à Plan-les-Ouates ; elle a été traitée bien plus rapidement et ils ont maintenant commencé leur pépinière. En discutant avec les autorités communales de Plan-les-Ouates, il est apparu que nos voisins auraient été ravis que l'on travaille ensemble, d'autant plus qu'ils ont fait appel au pépiniériste de Confignon.

M. Mazzola demande ce qu'on entend, page 1 de la motion, par « un plan financier contrôlé par l'Etat à la hauteur des objectifs de cette thématique ».

Le Président explique que l'on peut avoir des montants alloués à l'aménagement qui sont spécifiés dans les PLQ, montants pouvant être plus ou moins importants. L'idée est que l'Etat ne fixe pas un minimum trop bas.

Mme von Gunten-Dal Busco ajoute que dans le cadre des plans financiers validés par l'OCLPF, la ligne « aménagements extérieurs » est généralement assez basse. Nous avons déjà eu des discussions avec l'OCLPF pour obtenir des montants plus conséquents et pouvoir envisager des aménagements extérieurs plus denses.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autres interventions et propose de passer au vote. Il demande qui accepte la résolution modifiée selon la formulation suggérée par VdG.

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R220
---	-------------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Frédéric REVERCHON, Martin BARCELLINI, Paul EUGSTER, Aline JOLIAT, Nicole ROEHRICH, Christian RUPP, Vincent TOURNIER

Date de dépôt : 22.11.2023

Date de traitement : 12.12.2023

Pour l'anticipation d'une arborisation exemplaire dans le futur quartier des Cherpines à Confignon.

Considérant

Le plan climat cantonal 2030 et ses différents axes liés à l'arborisation

La R210 votée en juin 2023 par le Conseil municipal

La M184 déposée le 15 juin 2021 par le PLRC

Les différents projets similaires en cours sur le territoire cantonal

La nécessité d'avoir une stratégie fiable et globale sur la thématique des espaces verts dans le quartier

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité des 15 membres présents, sa ferme volonté à ce que la commune se dote d'une stratégie d'arborisation respectant les principes suivants et en bonne concertation avec les actions cantonales déjà existantes ou à venir :

- **Une planification comprenant**
 - Des objectifs ambitieux et en accord avec le plan canopée du canton
 - Un plan échelonné des plantations
 - Une planification comprenant les différents aspects des plantations notamment l'accès à la lumière, l'eau et à l'espace tant racinaire qu'aérien
 - Un cahier des charges incluant une approche participative avec la population mais aussi une communication proactive de l'avancée du dossier permettant des échanges entre les différents acteurs (politiques, immobiliers, associatifs)
 - Une intégration exemplaire de l'arborisation dans le règlement d'application du PLQ
- **Un financement comprenant**
 - Un plan financier contrôlé par l'Etat à la hauteur des objectifs de cette thématique
- **Une qualité des plantations mettant l'accent sur**
 - La diversité de l'âge des sujets
 - La diversité des essences
 - Un arrosage et un espace dédié suffisant
 - Des arbres résistants aux nouvelles conditions climatiques
 - Les bénéfices directs pour les habitants en termes de qualité de vie notamment
- **Une sauvegarde du patrimoine arboré pour**

Préserver les sujets
Réutiliser la terre végétale du site

- **Une biodiversité favorisée par**
Des corridors biologiques
Des maillages de biotopes

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La R 220, avec les amendements de forme mentionnés, est approuvée à l'unanimité des 15 membres présents.

8. M 216 – Piétonnisons les zones piétonnes

Le Président donne la parole à M. Tournier.

M. Tournier explique les raisons d'une motion demandant la piétonnisation de zones piétonnes. Il prend en exemple la place du village, qu'il considère quant à lui une zone de rencontre et de déambulement où tout le monde, enfants, parents, doivent pouvoir se sentir en sécurité. Or, qu'en est-il dans la réalité ?

« Nous sommes nombreux – rappelle-t-il – les parents à parfois avoir dû rattraper de justesse notre enfant qui, aux abords de la place, devant la salle communale ou la crèche, traversait la rue en se pensant libre de ses mouvements. L'enfant, mais aussi l'adulte, ne perçoit pas le danger dans un environnement faussement sécurisant, d'autant plus si aucun passage à piétons n'est là pour le contraindre. Une zone limitée à 20 Km/h est une zone de rencontre où le piéton a autant de pouvoir qu'une voiture. Mais force est de constater que sur la place du village et son pourtour, la « bagnole » garde une certaine préséance, qu'elle a même envahi un bout d'espace public vu que des zones de parcage ont été construites après les bacs de fleurs. Pour remédier à cette situation, VdG estime qu'il est important de mieux délimiter certaines zones afin que chaque habitant de Confignon, adulte ou enfant, s'y sente en sécurité. »

M. Tournier conclut en insistant sur le fait que la motion se veut un encouragement à l'adresse du Conseil administratif, pour continuer le travail déjà en cours et proposer une planification afin d'améliorer progressivement la sécurité, la convivialité et la lisibilité du caractère piéton de la place du village et de son pourtour. Il remercie les membres du CM de faire bon accueil à cette motion, que VdG propose de renvoyer en commission.

Mme Hutin estime que la motion est tout à fait louable. Il lui semble néanmoins qu'elle fait double emploi avec celle votée récemment en CAM pour le financement d'une étude sur la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ne fait-elle pas doublon avec les actions du mandataire de l'étude ? Quelle différence entre la sécurité des enfants au quotidien pendant la semaine et les week-end ? Tant que nous n'aurons pas les résultats de l'étude en cours, elle ne voit pas la nécessité de renvoyer cette motion en CAM.

M. Tournier fait remarquer que l'étude ATE concerne plutôt l'accès autour des écoles. Dans son souvenir, elle faisait suite au débat autour de la sécurisation des passages piétons avec l'idée d'avoir des patrouilleurs scolaires, ce qui avait été refusé. Finalement, le Conseil municipal avait voté pour faire réaliser cette étude. La motion présentée ce soir vient en appui de celle-ci, c'est une proposition de planification.

M. Marti se souvient qu'il avait déjà émis la suggestion de piétonniser la place jusqu'au terrain de pétanque, au moins une fois provisoirement pendant l'été, ce qui avait été refusé. Il serait ravi qu'une réflexion se fasse en ce qui concerne la place et la mobilité douce. Quant à l'étude ATE, on verra sur quoi elle débouche, ce seront des recommandations complémentaires. Il pense que la motion présentée par VdG mérite d'être discutée en CAM, pour peut-être l'affiner, pousser la réflexion un peu plus loin et l'améliorer.

M. Mazzola insiste sur le fait qu'avec cette motion, il n'y a nulle volonté de dire que rien ne va sur la place, car il considère que ça va bien mieux qu'avant. Mais deux mots peuvent exprimer la situation : insatisfaction et incompréhension. *Insatisfaction* ressentie par les parents d'enfants en très bas âge qui vont à la crèche. La motion est complémentaire de l'étude ATE, qui va se concentrer sur le cheminement entre le domicile et l'école. La motion concerne aussi la convivialité de la place, le samedi et les jours sans école. *Incompréhension*, parce que beaucoup d'automobilistes ne se rendent pas compte qu'en fait, la place et ses abords sont une zone piétonne. Et c'est cette incompréhension qui crée parfois des malentendus ou des difficultés. Enfin, il précise qu'il n'y a aucune volonté d'enclencher une autre étude. Il voudrait plutôt que tous, collectivement, puissent réfléchir en commission pour trouver des mesures simples pouvant être mises en place sans passer par un bureau d'études.

M. Tournier ajoute que devant le cimetière des Rois, grâce à un revêtement de sol différent, un aménagement a été réalisé qui délimite visuellement les espaces, faisant une distinction entre ce qui est une zone de rencontre et la zone de circulation. Il encourage les membres du Conseil municipal à aller se rendre compte sur place du résultat.

Le Président demande qui accepte le renvoi de la motion en CAM.

Le renvoi en CAM de la M 216 est approuvé par 13 oui, 2 non et 1 abstention.

9. M 217 – Du label Cité de l'énergie à une commune zéro carbone

Le Président demande si les groupes politiques entrent en matière pour l'examen de la motion. La réponse est unanimement affirmative.

Mme Joliat rappelle que pour lutter contre le réchauffement climatique, la commune de Confignon a déjà engagé des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mesures d'ailleurs récompensées par un label « Gold » de Cité de l'énergie. Il s'agit maintenant d'aller plus loin et de fixer des objectifs politiques en matière d'émissions de CO₂, en accord avec les objectifs du Plan climat cantonal : en effectuant dans un premier temps un état des émissions de CO₂ sur la commune ; ensuite d'établir une stratégie et un plan d'action visant à une réduction de 30% des émissions de CO₂ en 2030 et la neutralité carbone en 2050. Ces objectifs, qui sont il est vrai très ambitieux, sont mis en place partout dans le canton et par toutes les communes. VdG demande le renvoi de cette motion en CDEE.

M. Francey relève que la motion rejoint les objectifs fixés par le Conseil fédéral, qui visent la neutralité carbone d'ici à 2050.

M. Mazzola fait remarquer qu'effectivement ces objectifs sont à la fois ceux de l'ONU, du Conseil fédéral et du Plan climat cantonal. Mais il faut maintenant que chaque collectivité publique, à son niveau, fasse des efforts pour les atteindre. A Confignon, des efforts ont été faits il y a pas mal de temps déjà, récompensés par le label « Gold » de Cité de l'énergie. D'autres mesures sont mises en place, comme l'installation récemment de bornes électriques à côté de la salle communale et à Cressy. L'idée c'est que ces mesures soient réunies dans un plan cohérent, lisible, compréhensible et surtout fixant de manière prévisible les moyens qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Barcellini estime que cette proposition de motion enfonce des portes ouvertes, même s'il est vrai que si les législatures précédentes ont œuvré pour le label « Gold », il manque un plan d'action. Il rappelle qu'il y a des objets concrets pour s'occuper pendant cette législature : les grands projets d'aménagement, le PDCom avec les différents amendements proposés... Pour sa part, ce sont là les deux enjeux clés de la commune. Il se déclare quand même d'accord de renvoyer la motion en CDEE.

Mme von Gunten-Dal Busco voudrait ajouter quatre points supplémentaires à ceux déjà cités :

- Le programme Cité de l'énergie intègre bel et bien les notions et objectifs cités et dans les différentes catégories ;
- C'est aussi le cas du Règlement cantonal de l'énergie, qui découle des objectifs cités ;

- Sur notre commune, ce qui génère le plus de CO2, ce sont les bâtiments. Il en est question à chaque séance du Conseil municipal. Un audit des bâtiments a été voté et, en matière de concret, il y a les travaux nécessaires devant être réalisés ;
- Actuellement, une démarche initiée par la Direction de la durabilité et du climat est en cours auprès de différentes communes, pour connaître les émissions de CO2 sur leurs territoires.

Elle conclut en indiquant que c'est volontiers que les actions menées contre le réchauffement climatique seront présentées en CDEE.

Mme Joliat estime que le fait de formaliser et de mettre dans un tableau toutes ces mesures permet de piloter le tout, de voir ce qui ne correspond pas et de formaliser ce qui a déjà été fait en la matière.

Le Président propose de voter pour le renvoi de la motion en CDEE.

Le renvoi en CDEE de la M 217 est approuvé par 14 oui et 2 non.

10. M 218 – Soutenir celles et ceux qui entreprennent à Confignon

Le Président demande si les groupes politiques entrent en matière pour l'examen de la motion. La réponse est unanimement affirmative.

M. Mazzola fait un bref rappel des activités de la FONDETEC, institution qui, en complément d'autres mesures cantonales plus larges, soutient les entreprises essentiellement de deux manières : par l'octroi de petits crédits dans des segments qui n'intéressent pas les banques, lorsque des activités ne sont pas assez rentables ; en faisant de l'accompagnement et du coaching d'entreprise, en particulier au moment de leur création pour établir un business model, le business plan, etc. La fondation encourage en priorité les projets ayant une durabilité sociale, environnementale et de proximité.

L'idée de cette motion est née lors d'une discussion avec un entrepreneur de la commune. Il relatait le fait que quand il avait lancé son entreprise, il s'était adressé à la FONDETEC parce qu'il avait besoin d'appui et de conseils. La FONDETEC avait répondu qu'il ne pouvait pas accéder à ses prestations, la fondation n'étant destinée qu'aux entrepreneurs situés en ville de Genève.

L'idée est donc de demander à ce que la commune de Confignon participe à la FONDETEC en prenant une part sociale, afin que les entrepreneurs confignonnois puissent avoir accès à ses prestations et à ses prêts à taux limité. Nous ne savons pas si cela est possible. Cette motion propose d'approcher la fondation pour savoir si c'est envisageable.

M. Mazzola propose de voter sur le siège. En cas de vote favorable, il se tient à disposition ainsi que M. Tournier pour entreprendre cette première démarche auprès de la FONDETEC.

M. Francey trouve cette motion intéressante, surtout dans la perspective de la zone industrielle qui va se développer sur le territoire de Confignon. Deux autres fondations ont des activités similaires, la FAE et la FONGIT. Pourquoi ne pas les approcher également ?

M. Mazzola répond que la FONDETEC a été ciblée parce que c'est une institution communale, probablement plus facilement accessible. Le champ d'activité des deux autres fondations est différent et se situe au niveau cantonal. Il se déclare favorable pour les approcher également.

M. Marti suggère le renvoi de la motion en commission, pour analyse de ce qui est proposé.

Le Président demande qui est favorable à un vote sur le siège.

Par 8 oui et 8 abstentions, le vote sur le siège de la M 218 est approuvé.

Le Président propose de voter l'approbation de la motion.

 Commune de Confignon	Motion	M218
--	---------------	-------------

Proposition présentée par Messieurs les Conseillers municipaux Félicien Mazzola & Vincent Tournier

Date de dépôt : 27 novembre 2023

Date de traitement : 12 décembre 2023

Soutenir celles et ceux qui entreprennent à Confignon

Exposé des motifs & considérants :

Depuis 1958, la FONDETEC - Fondation de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (www.fondetec.ch) - accompagne les entreprises sises en Ville de Genève, via l'octroi de crédits de 25'000CHF à 500'000CHF, mais aussi et surtout en proposant du coaching d'entreprises. Ainsi, elle encadre de manière professionnelle l'éclosion des entreprises, en leur permettant de bénéficier d'un encadrement en matière de modèle d'affaire, de plans financiers, etc. La FONDETEC opère de manière complémentaire à la Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE) qui s'adresse avec d'autres moyens à l'ensemble des entreprises du canton.

Aujourd'hui, les prestations de la FONDETEC ne sont - et c'est bien légitime - accessibles qu'aux entrepreneuses et entrepreneurs basés en Ville de Genève.

Suite à un échange avec un entrepreneur de la commune, s'est posée la question d'une participation aux parts sociales de la fondation, de manière à ce que celles et ceux qui entreprennent sur notre commune puissent bénéficier de prestations similaires, inaccessibles pour une commune de la taille de Confignon.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif par 15 oui, 0 non et 1 abstention sur 16 CM présents :

D'approcher la FONDETEC afin d'envisager la possibilité d'une participation financière à la fondation et de revenir le cas échéant avec une proposition chiffrée.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La M 218 est approuvée par 15 oui et 1 abstention.

11. M 219 – De l'appel à projet au budget participatif

Le Président demande si les groupes politiques entrent en matière pour l'examen de la motion. La réponse est unanimement affirmative.

M. Mazzola remercie pour la rapidité de traitement de cette motion déposée il y a seulement 15 jours, motion qui découle de deux réflexions.

« En premier lieu – poursuit-il – il nous faut constater que l'appel à projet, qui a bien fonctionné à sa première édition, a moins bien fonctionné par la suite. La question de savoir pourquoi on percevait une sorte d'essoufflement, avec moins de projets et de moindre qualité, s'est donc posée. Et un élément nous a semblé évident, qui est qu'en fait on est sur des projets one shot et uniquement festifs. Un autre élément est qu'on a un appel à projet très top down. Il nous semblait que pour répondre à ces deux problématiques, la démarche du budget participatif, comme cela existe dans de très grandes villes, pourrait être faisable chez nous, en passant notamment par l'Internet. »

« L'appel à projet participatif serait une bonne manière de répondre à cette problématique d'essoufflement, d'une part parce qu'elle permet de ne pas avoir seulement des démarches de type événementiel, festif ou un projet culturel, social, mais de, par exemple, permettre à des habitants/es de la commune d'envisager un projet d'aménagement ou d'installation ou d'art, de créer ce que vous voulez, mais pas uniquement un projet qui est de leurs compétences et qui peut être maîtrisé de bout en bout par des habitants. Cette manière de faire donne en fait une forme de pouvoir à des habitants. »

« L'autre élément, c'est que la décision ne se fait pas sur la base d'un jury. Elle se fait sur la base d'une participation citoyenne des habitants. Et l'appel à projet lui-même sera au moins aussi important que la phase de sélection, de discussion des projets qu'on retient, qui peut se faire en plusieurs tours. »

« L'appel à projet à budget participatif permet d'associer vraiment les gens, de créer un dialogue autour de l'aménagement, de projets sociaux, culturels, sportifs ou de protection de l'environnement. C'est une démarche qui est assez exigeante, il ne faut pas se le cacher. On ne peut pas se contenter de lancer un message dans le quotidien et ensuite de choisir des projets. Ça nécessite une vraie réflexion en amont. Je ne sais pas si la commune de Confignon est assez mature pour le faire, mais je trouve en tout cas intéressant d'y réfléchir de notre côté, en commission. Au sein du groupe VdG on s'est posé la question de savoir dans quelle commission renvoyer cette motion. Ont été évoquées la CSSV (le sport) ou la CFAS, en tant que commission des finances et de gestion. »

M. Friot estime qu'ajouter des nouvelles tâches aux activités déjà nombreuses de l'administration pourrait s'avérer contre-productif. Il nous faut être conscients que ses ressources sont déjà fortement mobilisées. Il est d'avis de se concentrer sur les liens avec le tissu associatif déjà existant.

Mme Schmidt demande si le montant affecté à l'appel à projet pourrait suffire pour le projet participatif proposé.

M. Mazzola répond que c'est un des éléments à préciser en commission. Il ajoute que l'on a la chance d'avoir à Genève un spécialiste du projet participatif, Matthias Lecoq, qui a fait son doctorat sur cette thématique. Il serait certainement intéressé de venir en parler en commission, présenter la démarche et ce qu'elle exige, répondre aux questions sur le budget nécessaire, etc.

Le Président demande qui est favorable à un renvoi de la motion en CSSV.

Le renvoi de la M 219 en CSSV est refusé par 6 oui, 6 non et 4 abstentions, la voix du Président étant prépondérante.

M. Mazzola se dit déçu par ce vote qui semble annoncer un rejet de la motion. Il indique que lui-même ne votera pas cette motion sur le siège, parce qu'on n'aura pas les tenants et les aboutissants de l'appel à projet participatif, notamment le budget nécessaire et ce que cela implique. Il regrette que le Conseil municipal ne veuille même pas y réfléchir. Des membres de ce Conseil réclament sans arrêt pour donner le pouvoir aux habitants, une forme de participation. Or, on a là l'occasion d'une forme de participation, de leur donner la possibilité de s'impliquer, avec des projets concrets, dans l'aménagement de la commune, des espaces publics. Et en l'occurrence, on va refuser même d'entrer en matière, de mener une réflexion là-dessus, ce qui est un peu dommage.

Le Président propose de voter sur le siège l'approbation de la motion.

La M 219 est refusée par 5 oui, 9 non et 2 abstentions.

12. Questions

Le Président donne la parole au Conseil administratif pour répondre aux questions du Conseil municipal.

Mme von Gunten-Dal Busco indique que réponse écrite a été donnée aux questions suivantes :

- 191 relative au chemin Vuillonex ;
- 196 relative à l'annexe de la mairie ;
- 206 relative aux classes du CO (cycle d'orientation).

M. Barcellini réagit en ce qui concerne la réponse – plutôt la non-réponse, selon lui – à la question 206, qui demandait de combien de classes supplémentaires de CO nous aurons besoin ces 20-30 prochaines années.

« Les réponses sont totalement insatisfaisantes – regrette-t-il. On demandait des chiffres précis relatifs aux besoins scolaires pour les futurs quartiers, Vuillonex et Cherpines, eu égard aussi à la croissance

naturelle de 2,5% de la population actuelle. Les réponses, c'est du jargon, un moyen de ne pas répondre, et pourtant les questions étaient simples. En présumant qu'elles viennent du DIP, on peut s'étonner qu'ils ne soient pas capables d'être plus précis. Cela témoigne surtout d'un grand dédain par rapport à nos enfants, qui en payent le prix. On ne sait pas où ils iront au CO, et je trouve préoccupant ce futur incertain. C'est une question importante, qui va impacter beaucoup de projets d'aménagement. Pour moi, elle reste sans réponse. Je peux déjà dire que cela pose un problème par rapport à ces projets, et je ne suis pas le seul à me poser ces questions. Merci. »

Mme Gabus-Thorens est d'avis que la question sur les CO devrait être posée probablement à une autre autorité que les autorités confignonaises, qui n'ont pas la compétence pour y répondre puisqu'elles ne disposent pas des données pour le faire. Normalement, les Cherpines devraient déjà être construites. Si on avait posé cette question il y a 5 ans, on aurait eu des données qui ne seraient pas les mêmes que pour les Cherpines qui seront construites dans x années.

M. Barcellini revient sur la dernière séance de la CFAS, où ont été présentés des projets de construction. Il avait été confirmé en séance que le rapport CITEC avait servi de base pour les éléments sur la mobilité nécessaires au dépôt des autorisations de construire.

« J'avais attiré l'attention en séance – dit-il – sur certaines illustrations du rapport mentionnant des chiffres et des flux, notamment les illustrations 10, 11, 12 et 13, qui divergent fortement de ce qui nous avait été présenté en CAM par Mme Séverine Pastor, responsable du projet des Cherpines dans son intégralité. J'avais aussi soulevé la temporalité des vues. Et j'avais espéré une réponse, parce que pour moi, ce n'est pas la même chose un trafic sur la route de Base passant de 8'100 véhicules par jour à 10'300, qu'un trafic passant de 8'100 véhicules à 17'600. Il y a aussi des cartes de flux qui sont présentées sur la partie résidentielle et non pas sur celle des flux de la ZI. J'estime que tout ceci a un impact sur l'aménagement de la mobilité douce, et que les conséquences vont être des voies cyclables non adaptées et dangereuses. Je regrette qu'au lieu de répondre à la question sur le fond, qui est une vraie question, on ait plutôt cherché à me faire taire en prétextant que l'étude est confidentielle, ce qui n'est pas vrai, puisqu'on peut l'obtenir au Département des constructions. Donc je repose ma question (je ne sais pas si elle est du ressort de l'aménagement ou de Mme Uldry Frossard ou de Mme von Gunten-Dal Busco) afin que l'on m'explique ces écarts, et surtout pour savoir quelles observations ont été faites lors du dépôt des autorisations de construire. Merci. »

Mme Gabus-Thorens indique qu'elle répondra à la question, puisqu'elle était présente à la séance de la CFAS du 27 novembre. Les documents auxquels se réfère M. Barcellini ont été transmis à l'administration, qui pour l'instant n'a pas donné de réponse. Après avoir de son côté examiné les documents en question, il semble que les chiffres cités ne parlent pas du même bassin de circulation, puisque certains concernent le quartier élargi. Il est donc normal de n'avoir pas le même nombre de véhicules.

M. Mazzola demande si le Conseil administratif a déjà statué sur ce qu'il sera fait de l'assez prévisible boni aux comptes 2023, à savoir : rembourser la dette ou l'affecter à la réserve conjoncturelle ?

Mme Uldry Frossard répond que l'on attend toujours les résultats définitifs de l'Administration fiscale et la clôture des comptes avant de prendre une décision, résultats qui devraient nous parvenir d'ici à mi-février.

M. Reverchon demande quand interviendra la publication sur le site de la Commune des motions et résolutions votées par le Conseil municipal, comme demandé par le vote de la motion 195.

Mme Gabus-Thorens répond qu'en décembre 2020, le Conseil administratif avait validé la préconisation du Secrétariat général de s'aligner, en la matière, sur la pratique de la plupart des communes, qui ne publient sur le site que les procès-verbaux et les délibérations, sachant que les autres éléments (motions, résolutions, réponses aux questions, pétitions...) sont annexés aux procès-verbaux. A noter par ailleurs que la publication de toutes les motions et résolutions votées pourrait engendrer de la confusion, étant donné qu'une motion déposée au Conseil municipal est très souvent modifiée, parfois transformée en résolution.

Le Président propose, s'il n'y a plus de questions, de passer au point suivant.

13. Propositions individuelles et divers

M. Barcellini souhaite revenir sur le contenu de la lettre de la Commission du personnel du 27 septembre 2023, annexée au procès-verbal de séance du 7 novembre. Il invite à en relire le contenu, qu'il considère quant à lui inacceptable.

« Ce que l'on attaque ici – dit-il – ce n'est ni plus ni moins que notre démocratie. Le parlement élu de la commune a pris des décisions, qui ne plaisent pas à certains, ce que je peux comprendre, mais ça ne leur donne pas le droit de cracher sur des personnes, des partis et des décisions du Conseil municipal. C'est au Conseil municipal qu'il revient de gérer l'argent du contribuable et non pas, par exemple, à la Commission du personnel. Seulement 30% des membres du Conseil municipal ont voté contre le budget 2024, et il est donc logique de demander à ce que l'expression démocratique soit respectée. Quant à la magistrate remise en question dans cette lettre, elle a fait beaucoup pour l'emploi, on aura l'occasion d'y revenir. Traîner ses collègues dans la boue alors qu'ils font consciencieusement leur travail, c'est une honte, ça affecte potentiellement leur santé. Il faut vraiment réfléchir aux conséquences. »

M. Barcellini indique que s'il a tenu à revenir sur cette lettre, c'est surtout parce qu'elle se conclut par la menace de transmettre le courrier aux médias. Or, ainsi qu'il l'a déjà rappelé en séance, les statuts du personnel mentionnent que les employés doivent par leur attitude, entretenir des relations correctes, c'est-à-dire avoir des contacts empreints de compréhension, de tact avec le public, et surtout, à son article 10, ce règlement spécifie que *"les employés doivent s'abstenir d'attaquer ou de contester par voie de presse, d'interviews, d'affiches ou de tracts ou de toute autre manière la gestion de l'administration municipale"*. Or, on le voit bien, il y a déjà eu des fuites dans la presse, probablement il y a 2 mois, ce que je trouve très grave, parce qu'il y a au moins une intention de nuire derrière tout ça.

M. Barcellini conclut en indiquant qu'il reposera toutes ces questions et demandera la suite qui a été donnée à tout ça lors de la prochaine séance de la CFAS. Il ajoute en outre qu'il s'oppose au transfert de responsabilités du dicastère RH.

14. Naturalisations (huis clos)

Mme Schmidt présente le dossier N° 2023.1548 et déclare que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le Président propose de voter l'approbation de la naturalisation présentée.

La naturalisation N° 2023.1548 est approuvée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le Président remercie l'assistance et lève la séance à 22h15.



Frédéric REVERCHON
Président



Floriane SCHMIDT
Secrétaire

Annexes : Réponse aux questions écrites 191, 196 et 206

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Réponse question écrite</h2>	<h2>QE 191</h2>
---	----------------------------------	-----------------

Question déposée par : demain Confignon

Prénom et Nom du déposant : Frédéric Reverchon

Date de dépôt : 9 novembre 2021

Destinataire : le Conseil administratif

Date de réponse : 07.12.2023

Titre de la question

Coordination des travaux et modération du trafic au ch. de Vuillonex

Énoncé de la question

À la suite de discussions avec plusieurs habitants concernant la réfection du chemin de Vuillonex en août 2021, plusieurs questions ont été soulevées :

Y a-t-il eu une réflexion globale et une coordination entre les travaux d'entretien et l'aménagement de la mobilité douce mais aussi la sécurité et le bruit, si oui laquelle, si non pourquoi ?

Au niveau du bruit, y a-t-il eu une étude sur le bruit comme le préconise au OPB (ordonnance de la protection contre le bruit) article 17, car nous sommes en zone DS 2 ? Si non, pourquoi ? Est-ce que cette analyse a été menée dans les autres secteurs de la commune dont les revêtements ont été changés selon l'étude de ERTEC SA (Si non, pourquoi ?)

Pourquoi des mesures de modération du trafic et de mobilité douce n'ont-elles pas été planifiées/intégrées en même temps que le changement de revêtement ?

En effet les trottoirs restent très étroits en plusieurs endroits, voire impraticables pour certaines poussettes ou certaines chaises roulantes, sans compter que les voitures rasant littéralement l'entrée de certaines maisons du village, posant aussi des problèmes de sécurité.

Qu'est-il prévu de réaliser étant donné qu'une pétition a déjà été faite, traitée en CAM (mai 2021) puis renvoyé au CA ?

Enfin les mesures de vitesse enregistrées cette année au ch. de Vuillonex et publiée sur le site de la commune ne sont pas compréhensibles. Est-il possible d'avoir une explication plus détaillée sur notre site et dans le Conf'lien et quelles en sont les conclusions ? Sur cette base, quelles sont les éventuelles mesures complémentaires prévues pour réguler la vitesse ?

Avec mes remerciements pour votre réponse à ces questions

Réponse à la QE

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'état des enrobés bitumineux sur l'ensemble de la commune de Confignon a fait l'objet d'un audit technique en 2019, réalisé par la société spécialisée Ertec SA. L'objectif de l'étude était de relever l'état des routes communales et de proposer pour chaque tronçon un entretien adéquat permettant le maintien de sa valeur.

Il est utile de rappeler qu'il est indispensable de procéder à un entretien préventif des routes, en réparant la surface avant que la structure portante de la route soit endommagée. Les coûts de réfection d'une structure de route étant 20 fois plus élevés que ceux d'une réfection de surface.

L'état des routes communales a été jugé « bon » par le bureau Ertec, avec quelques tronçons pour lesquels des interventions conséquentes étaient préconisées : ch. de Chaumont, ch. de Vuillonex, ch. de Sur-Bottand, ch. de la Boule et ch. des Marais.

Trois délibérations ont été votées en 2020, 2021 et 2022 pour les réalisations des routes selon le rapport Ertec SA, permettant une réalisation par secteur.

Sur le chemin de Vuillonex, les travaux ont consisté en un dégrappage de l'enrobé de 10 cm et mise en œuvre de deux couches d'enrobé. Des travaux d'assainissements ont été réalisés simultanément sur les collecteurs communaux (remplacement du collecteur EP et réparation du collecteur EU).

L'option de la pose en surface d'un enrobé phono absorbant n'a pas été retenue, le bureau Ertec nous l'ayant fortement déconseillée. Ceci en raison de la durée de vie de ce type de revêtement, qui est de 3 à 4 fois plus courte qu'un revêtement traditionnel, impliquant de devoir renouveler la couche de surface après 8 à 15 ans. L'autre argument avancé par le bureau Ertec était que le chemin de Vuillonex étant situé dans une zone 30, l'effet d'atténuation du bruit aurait été moindre. A ce titre, il est utile de relever que pendant de nombreuses années les solutions techniques pour atteindre les objectifs OPB étaient de poser des revêtements phono absorbants sur les routes ou de remplacer les vitrages des habitations subissant le bruit. Depuis quelques années, il est admis que la baisse des vitesses des véhicules individuels motorisés est une solution permettant d'atteindre les objectifs de réduction du bruit.

La réfection des routes communales a été réalisée en surface dans l'objectif de maintien de la valeur du patrimoine routier. Les questions d'arborisations, de mobilier urbain, d'éclairage public, de réductions de vitesses n'ont pas été abordées dans le cadre de ces travaux.

Parallèlement, une pétition a été déposée demandant de sécuriser certains tronçons du chemin de Vuillonex. Par ailleurs, les bilans des zones 30 ont conclu qu'il était nécessaire de procéder à certaines corrections pour atteindre les vitesses préconisées.

Afin d'assurer une meilleure coordination entre tous les domaines précités, la Commune a lancé un appel d'offre pour sélectionner des équipes pluridisciplinaires chargées de réaliser sur l'ensemble du

réseau routier communal des avant-projets de rues, en tenant compte des aménagements cyclables, de la végétation, des réseaux, des réductions de vitesses, du mobilier urbain,...

L'appel d'offre permettra de pouvoir réaliser des travaux localement (réfection d'un collecteur, changement d'un tapis bitumineux,...) en tenant compte de tous les autres paramètres étudiés. Ainsi, lors d'une intervention ponctuelle sur un collecteur (par exemple entre le chemin de la Charroyette et la rue de Bernex), il sera possible de planter un arbre ou de poser un banc.

Nous reviendrons vers vous, une fois le résultat de cet appel d'offre connu.

Le Conseil administratif



Question déposée par : *Demain Confignon*

Prénom et Nom des déposants : *Frédéric Reverchon et Pierre-Alain Mottier*

Date de dépôt : *10 mai 2022*

Destinataire : *Nathalie von Gunten-Dal Busco*

Date de réponse : *07.12.2023*

Annexe de la Mairie : revalidation par le Conseil municipal de la DM 870 vu les modifications majeures apportées aux plans de ce projet

Explicatifs

Le CM a voté le 4 décembre 2018 un crédit d'étude de CHF 135'000 (DM 802).

Le 26 mai 2020 un crédit de réalisation de CHF 1'895'000 a été voté (DM 870).

A ce jour, nous constatons des dépenses sur la DM 802 de CHF 288'000 alors que les travaux de réalisation n'ont pas encore commencé. (Tableau investissements p. 24 Comptes 2021)

Le dépassement sur le crédit d'étude (DM 802) s'élève à CHF 153'000 (+113%).

Aucune demande de crédit budgétaire supplémentaire, conformément à l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), n'a été soumise au Conseil municipal.

Les dépenses à ce jour représentent déjà 15 % du montant total du crédit de réalisation voté. (DM 870)

Ce projet a subi plusieurs modifications en raison de coûts trop élevés de réalisation selon les devis sollicités.

Ainsi, les modifications majeures constatées sont :

- la réduction du nombre de places de 100 à 70 places (-30%),
- la disparition du sous-sol, de l'ascenseur et de l'estrade amovible,
- la réduction des sanitaires et du bar,
- la construction d'une fosse pour aménager des gradins.

Le programme prévu lors du vote de la DM 870 le 26 mai 2020 était le suivant :

- Expositions : sculptures, peintures, photographies
- Spectacles : théâtres, danses
- Musique : concert
- Activités créatrices adultes et enfants : périodiques ou semaines
- Résidences d'artistes invitées : musique, danse, théâtre
- Réceptions : mairie, mariages, anniversaires
- Utilisation CA et CM : séances, commissions

Le montant de la délibération DM 870 voté de 1'895'000 CHF comprenait de plus :

- un abri pour les vélos et les containers à l'entrée de la Mairie
- un agrandissement du sous-sol en vue d'un lieu de stockage plus confortable
- une baie transparente sur la mezzanine pour organiser deux activités simultanées
- un approvisionnement en énergie renouvelable pour l'annexe et la Mairie
- un ameublement complet

 <p>Commune de Confignon</p>	<p>Réponse question écrite</p>	<p>QE196</p>
---	---------------------------------------	---------------------

Énoncé des questions

Quel est le coût de l'abri pour les vélos ? celui-ci est-il intégré à la DM 870 ?

La dernière version peut-elle toujours accueillir l'entier du programme et de l'ameublement mentionnés dans la DM 870 ?

Combien coûte la fosse et les gradins ? Est-il bien nécessaire de creuser une fosse pour une salle de spectacle de 70 places ? Un plancher sera-t-il installé lors des expositions et réceptions ?

Le montant voté de CHF 1'895'000 TTC sera-t-il respecté avec le dépassement constaté de CHF 153'000 et les modifications apportées ?

Pour quelles raisons, le Conseil administratif n'a-t-il pas soumis une demande de crédit budgétaire supplémentaire pour la DM 802, vu le dépassement de 113% ? Un dépassement de 5% est déjà jugé important selon le RAC.

Le Conseil administratif a-t-il le droit de modifier profondément un projet, de supprimer le sous-sol, de réduire la capacité de la salle de spectacle de 30% et de dépenser le montant total du crédit de réalisation voté par le Conseil municipal sans lui demander son avis ?

Au vu des modifications majeures du projet, le Conseil administratif ne devrait-il pas soumettre à nouveau une demande de crédit de réalisation par délibération au Conseil municipal ? Le service des affaires communales s'est-il prononcé ?

Est-ce que des honoraires ont été versés pour étudier les différentes variantes proposées ?

Si oui, pour quelles raisons la commune doit-elle assumer les erreurs d'estimation des coûts des travaux par l'architecte ?

Avec nos remerciements pour votre réponse.

Frédéric Reverchon et Pierre-Alain Mottier
Conseillers municipaux

Réponse à la QE

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

En réponse aux interrogations liées à la réalisation de l'annexe de la mairie, le Conseil administratif apporte les éléments suivants :

- Il tient préalablement à préciser que le nombre de places assises de la nouvelle salle a été optimisé pas à 70, mais à 80 places au lieu de 100 prévues initialement. Cette réduction permet d'offrir une meilleure relation entre la salle et la scène.
- Concernant l'abri pour les vélos, son coût final est de CHF 24'875.-, conformément à son estimation en devis général et a été financé par la DM 870.

- Le projet réalisé peut bel et bien toujours accueillir l'entier du programme. D'ailleurs, les événements organisés depuis l'inauguration de la salle (spectacle pour enfants, exposition photos, concert des Créatives, repas assis de la soirée du personnel) démontrent pleinement sa fonctionnalité et son adéquation au programme prévu. L'ameublement mentionné dans la DM 870, soit 8 tables rondes de banquet et 90 chaises, une cuisine certes plus petite mais plus fonctionnelle, ainsi que des petites tables et chaises pour l'extérieur et la mezzanine, a été financé intégralement par le crédit voté et a harmonieusement trouvé place dans la salle.
- La fosse avec gradins a coûté CHF 23'000.-. Cette fosse apporte un confort visuel au public et permet une grande diversité de disposition des spectateurs. Lors des expositions et événements, un plancher constitué des gradins permet de combler la fosse.
- Le montant voté en DM 870 a intégré le crédit d'étude de la DM 802. Ce crédit a permis d'absorber toutes les options (y.-compris la fosse) et de faire face aux hausses liées à 2 crises majeures (Covid et guerre en Ukraine) avec un dépassement de 1.6 % (30'000.- environ). Nous reviendrons vers vous pour clôturer cette délibération dès que l'ensemble des factures seront comptabilisées.
- De manière générale, le Conseil administratif a toutes les compétences pour exécuter les décisions prises par le Conseil municipal. A ce titre, il peut faire modifier par les mandataires un projet, dès lors que la fonctionnalité n'est pas affectée et que le programme est respecté. Le CA possède une marge de manœuvre pour faire évoluer les projets, même en phase de réalisation. Il est courant de demander aux mandataires des variantes du projet, permettant de réaliser des économies et tenir les objectifs des montants votés. Le CM a été informé des modifications (en commission et en plénum).
- Le mandataire a été rémunéré uniquement pour le travail effectué, à l'exclusion des variantes. Cet effort a été consenti par le mandataire qui a admis que l'estimation initiale des coûts avait été imparfaite.

Nous espérons avoir répondu à toutes vos questions.

Le Conseil administratif

Prénom et Nom des déposants : Martin Barcellini, Frédéric Reverchon

Date de dépôt : 12 décembre 2022

Destinataire : Conseil administratif et probablement le canton et le DIP

Date de réponse : 07.12.2023

De combien de classes supplémentaires au cycle d'orientation aurons-nous besoin les 20-30 prochaines années et où iront les enfants des habitants de Confignon ?

Constat :

- Les problèmes de planification des besoins d'accueil du secondaire I sont la source de plusieurs problèmes apparus récemment sur notre commune (déplacement du Servette aux Evaux, containers provisoires aux CO du Vuillonex, ajout d'un CO à St-Mathieu *a posteriori* nécessitant le déclassement de terres agricoles, car pas construit avec le quartier voisin)
- Les nombreux projets de constructions et de densifications notamment :
 - o 10'000 nouveaux habitants aux Cherpines, les premiers dès 2026
 - o 500 nouveaux habitants liés au développement du quartier du Vuillonex¹
- La croissance de la populations hors grands projets, liée à la densification « silencieuse »² : à savoir 2.4% par année depuis 2000, soit 89 habitants par année, ou encore un doublement pour Confignon en 30 ans, tendance à la hausse
- o 2800³ nouveaux logements à Bernex-Est et au Vailly, dont 1600 d'ici à 2026, soit 7500 nouveaux habitants
- L'importance de l'éducation en Suisse, principal « or » du pays
- L'absence de cycle d'orientation prévu aux Cherpines, alors que deux écoles primaires sont prévues (elles aussi partie de l'école obligatoire) sur ce site
- L'importance de construire les villes du quart-d'heure, rappelée lors de la séance du 29 novembre sur le futur quartier des Cherpines, en présence de M. Hodgers, qui s'il n'est pas respecté, va accroître des besoins en déplacement en contradiction avec l'économie des sols et le principe de proximité
- Les planifications d'extension du CO Vuillonex nécessaires, puisque les containers provisoires ne sont là que pour 10 ans
- Le besoin de réponses claires et précises sur cette question essentielle

Questions

Questions sont adressées dans le cadre de la planification des besoins en classes de cycle d'orientation pour les 20-30 années à venir, en conjonction avec l'évolution de la population planifiée par le canton (donc hors

¹ Estimation se basant sur les 180 logements annoncés sur le site <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/projets-quartier-rive-gauche/confignon-vuillonex>, et en reprenant la proportion du projet des Cherpines (3700 logements pour 10'000 habitants)

² Office fédéral de statistique

³ <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/grands-projets/bernex>

 <p>Commune de Confignon</p>	<p>Réponse question écrite</p>	<p>QE206</p>
---	---------------------------------------	---------------------

circonstances exceptionnelles telle que l'agression russe de l'Ukraine) dans notre région et affectant l'aménagement de notre commune.

- Quelle est l'estimation des besoins en place de CO dans la région de Confignon, Bernex, Plan-les-Quates induite par les projets susmentionnés et l'évolution par ailleurs de la population de la commune ?
- Quelle est l'offre mise en place pour répondre à ces besoins (hors containers d'urgence) ?
- Quelle est la temporalité de cette mise en place de l'offre par rapport à l'arrivée des besoins ? Réponse année après année, car les enfants ont un besoin chaque année.
- Très concrètement, où vont aller exactement les élèves actuels et futurs de Confignon ?

Merci pour vos réponses

Réponse à la QE

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

En réponse à la question concernant le besoin en classes supplémentaires au cycle d'orientation pour les 20 à 30 prochaines années et la destination des enfants des habitants de Confignon, le Conseil administratif tient à partager les informations récemment transmises par la direction du DIP.

Il est crucial de noter que contrairement à la planification des écoles primaires, la planification pour les cycles d'orientation ne se réalise pas au niveau communal mais cantonal. Cette approche globale se traduit par 168 écoles primaires et 19 cycles d'orientation à Genève, illustrant la distribution variée des classes d'âge dans ces établissements.

Cette vue d'ensemble implique des ajustements réguliers des bassins de recrutement des 19 cycles chaque année, tenant compte des capacités des bâtiments, de la localisation des élèves et de l'accessibilité par les transports publics. Chaque année, la répartition géographique des élèves est revue en fonction des nouveaux arrivants, accompagnée d'un équilibrage des effectifs pour optimiser l'utilisation des locaux.

Les demandes d'espaces additionnels sont envisagées dans une perspective cantonale d'accroissement des effectifs, plutôt que commune par commune. Une expansion de la capacité d'accueil de 7 CO est prévue entre 2024 et 2026, vous trouverez des détails dans le préambule du PL 13170. De plus, la planification inclut trois nouveaux CO d'une capacité de 900 élèves sur une décennie : à Balexert, à Bernex et dans le PAV. En revanche, le site des Cherpines n'a pas été retenu pour un nouveau CO, mais plutôt pour une nouvelle école dédiée à l'enseignement secondaire II.

En somme, cette approche prévoit des mesures pour répondre à l'accroissement projeté des effectifs sur le canton, bien que la répartition spécifique des classes supplémentaires ne se fasse pas individuellement pour chaque commune. Ainsi, les enfants des habitants de Confignon seront intégrés dans ce schéma global de répartition des élèves au sein des cycles d'orientation.



Réponse question écrite

QE206

Le Conseil administratif reste attentif à cette situation et rappelle que la planification des effectifs et la construction des CO sont de compétence cantonale. Nous sommes conscients que les éléments ici présentés répondent partiellement à la question posée.

Le Conseil administratif